

## Hydro Building Systems France SAPA

Espace Vernède – 4/5 route des Vernèdes  
83480 Puget-sur-Argens – FRANCE

**Droit d'utilisation n° QMP-1142**

Date de fin de validité : 31/12/2025



Portée sur  
[www.qualimarine.fr](http://www.qualimarine.fr)

L'entreprise s'est engagée à ce que la totalité des profilés et tôles en aluminium laqués constitutifs des gammes de produits mentionnées ci-dessous soit laquée sous certification QUALIMARINE.

La certification QUALIMARINE a pour objet l'amélioration de la qualité des pièces extrudées et laminées en aluminium thermolaquées : composition de l'alliage d'aluminium, traitement de surface chimique renforcé, qualité du thermolaquage, prescriptions d'entretien. Les composants non éligibles à la certification QUALIMARINE (liste disponible sur demande) peuvent être couverts par d'autres certifications.

L'entreprise s'est engagée à respecter les Conditions Générales d'Utilisation de la marque QUALIMARINE (téléchargeables sur [www.adal-aluminium.fr/qualimarine](http://www.adal-aluminium.fr/qualimarine)) pour les produits suivants :

**Portes et fenêtres** : SAPA Performance 70 CL/FP/OC+/GTI+/FI/CO – 50S – 80S – 45I/P – A92BR

**Volets, clôtures et portails** : SAPA V28/P30 – Mouvance

**Façades** : SAPA NRGY62 – Éléance 52 – Smartline MR

**Garde-corps** : SAPA Confiance

**Vérandas, pergolas et abris de piscine** : SAPA EDEN+ – Sunline by Sapa

**Brise-soleil** : SAPA Variance

**Tôles et profilés** : Standard (ULT) – Universel

**Autres** : Porte repliable SAPA Orizon+ et Smartline PR – Coulissant à levage Confort Smartline

Le 12/12/2024

*Mélanie Grammaticopoulos*  
Déléguée Générale de l'ADAL

*La certification QUALIMARINE est délivrée par l'ADAL aux Entreprises de traitement de surface et porte exclusivement sur les prestations visées dans le Référentiel QUALIMARINE. Les pièces certifiées sont intégrées à des produits, lesquels ne sont pas certifiés dans leur ensemble. Dès lors, l'entreprise disposant du présent droit d'utilisation de la marque ne peut se prévaloir d'une quelconque approbation par l'ADAL pour les prestations qui sortent de sa portée. Ce droit d'utilisation est nominatif et ne peut être transféré à un tiers.*